



Projet Éducatif Territorial

PEILLONNEX

2023



SOMMAIRE

➤ INTRODUCTION

❖ DIAGNOSTIC

- Le territoire
- Atouts et contraintes du territoire
- Zoom sur la commune
- L'école
- Les actions menées sur les différents temps
- Lien explicite entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Continuité des accueils à travers les âges

❖ MODALITES PRATIQUES ET OBJECTIFS DU PEDT

- Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants
- Durée du PEDT
- Axes généraux et objectifs éducatifs du PEDT
- Les valeurs
- Objectifs généraux
- Les intentions pédagogiques
- Les effets attendus
- Les activités au cœur du PEDT
- Modalités d'inscription
- Modalités d'information aux familles
- Constats et projet pédagogique du périscolaire
- Les moyens mis en œuvre
- Inclusion et accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil collectif de mineurs et notamment ceux en situation de handicap

❖ MISE EN ŒUVRE DU PEDT

- Pilotage du PEDT (principales missions / représentativité / rôle des acteurs et fréquence)
- Former les animateurs: renforcer les connaissances et les compétences
- Animer les temps périscolaires
- Moyens et intervenants
- Les partenaires
- Le suivi du PEDT
- Grille d'évaluation
- Les modalités de renouvellement

➤ CONCLUSION

➤ INTRODUCTION

Rappel d'une politique éducative forte au sein d'un PEL socle d'un futur PEDT

Depuis plusieurs années, la ville de Peillonex s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un enjeu essentiel au développement des enfants et des jeunes. La commune dispose d'un Projet Educatif Local (PEL) qui est le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et rendre lisible les différentes actions éducatives existantes. La commune de Peillonex a dans son projet politique, la volonté d'initier un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement des jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

Avec la mise en œuvre de la convention territoriale globale ainsi qu'avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, la commune assume pleinement sa responsabilité dans le domaine éducatif.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune tient à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs...) au sein de ce deuxième et nouveau Projet Educatif Territorial 2023. Ce projet, qui place l'enfant au centre du dispositif et son éducation au cœur de la démarche, s'inscrit dans la durée puisqu'il sera évalué et pourra évoluer au fil du temps.

Le PEDT ci-dessous présenté, dont le principal objectif reste le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par le comité de pilotage composé des différents partenaires en charge de l'éducation et de l'instruction des enfants et validé par le conseil municipal et signé par M. le Maire de la commune.

❖ **DIAGNOSTIC**

☐ **Le territoire**

La commune de Peillonnex appartient au territoire de la communauté de Commune des Quatre Rivières qui comprend aussi : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Saint Jean de Tholome et Ville en Sallaz, Onnion, Mégevette, Viuz en Sallaz, La Tour et Saint Jeoire.

La Communauté de Communes coordonne la petite enfance sur son territoire et est partenaire de la MJCI des Clarines pour toutes les actions liées à l'enfance et à la jeunesse et notamment l'Accueil de Loisirs Intercommunal.

Les compétences enfance et jeunesses sont communales.

Certaines communes ont délégué leurs compétences à la MJCI.

Ainsi les enfants auront la possibilité de bénéficier des prestations de la MJCI durant les mercredis et les vacances scolaires qui sont des temps extrascolaires.

C'est en 2015 que l'ensemble des communes de l'intercommunalité mettent en place des projets pertinents dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et que de nombreux PEDT sont signés.

En 2018, suite à la possibilité offerte par la nouvelle assemblée de pouvoir déroger à l'obligation de mettre en place les rythmes scolaire, l'ensemble des communes du territoire reviennent à la « semaine de quatre jours ».

Cependant une réelle politique en direction de l'enfance et de la jeunesse à vue le jour et certaines communes, telle Peillonnex, décident de renouveler leur projet.

☐ **Atouts et contraintes du territoire**

- **Les atouts**

Une politique de l'enfance forte avec un service dédié à l'enfance, composé d'un directeur et d'une équipe dynamique. Le directeur est en cours de formation DESJEPS Direction de structure et de projet et l'équipe continue de se former.

Un tissu associatif dense, impliqué dans le projet et dans la vie culturelle et sportive de la commune.

Un patrimoine communal riche avec des salles et des équipements mis à disposition des enfants.

L'extension du groupe scolaire avec la création d'une BCD et l'intégration des locaux périscolaires au sein du bâtiment.

Des locaux communaux proches les uns des autres avec des accès sécurisés.

Une collaboration entre l'Education Nationale et les services municipaux avec la mise à disposition de moyens humains, matériels et une volonté de collaborer pour des projets communs.

La qualité des repas avec une volonté de respect de l'environnement et d'éducation au goût par une sélection de produits bio à l'image de notre nouveau collaborateur depuis septembre 2021.

- **Les contraintes**

Un territoire étendu sur trois communes pour les enfants de maternelle.

La commune de Peillonnex est une commune résidentielle comportant un taux d'activité très important et une population active frontalière d'où une disponibilité des parents parfois réduite limitant éventuellement leur participation et leur engagement.

Les services municipaux et associatifs sont vus parfois comme des prestataires de service et non comme des acteurs à part entière de l'éducation des enfants même à travers des activités de loisirs.

La souplesse de l'accès aux services proposés impliquant une réactivité importante avec le risque à terme de ne plus avoir les moyens de répondre aux exigences sans cesse croissantes des parents en terme de garde mais aussi de qualité de prestation.

Zoom sur la commune

Peillonnex se situe au cœur du nord de la Haute –Savoie, dans le « Genevois » entre le « Chablais » et la « Vallée de l'Arve » à des distances quasi identiques des principales agglomérations du département : Bonneville, Cluses, Annemasse, La Roche sur Foron et à proximité de la Suisse et de Genève.

Située à Min. 565 m; Max. 753 m d'altitude, avec une population de 1391 (2018) habitants et d'une densité de 215 hab. /km², la commune de Peillonnex est une commune dite « rurale », bien qu'elle possède quelques industries. Sa population a augmenté de 23 % en 10 ans, ce qui la situe en dessus de la norme départementale (13%).



L'école

La commune possède sa propre école primaire et en a la charge. Le syndicat intercommunal des CRYs gère l'école maternelle située à Peillonex est fréquentée par les enfants des communes de Faucigny, Marcellaz et Peillonex.

L'école fait partie de la circonscription de Bonneville 1.

Les thématiques des prochaines années sont identifiées.

L'école sollicite la labélisation E3D (E3D = École/Établissement en démarche de développement durable).

Répartition des élèves dans l'école pour l'année scolaire 2021/2022 :

Ecole	Maternelle	Elémentaire	Total
Peillonex	120	99	219

Les actions menées sur les différents temps

• Sur le temps scolaire

Parcours éducatif arts et culture « PEAC »

- 2021/2022 :
- Les émotions et l'art (Intervenants en histoire de l'art)
- Les classes chantantes (chorale sur l'école)

Parcours éducatif santé « PES »

- Cycle piscine CP-CE1 et CE2
- Cycle ski de fond et raquettes CM1 et CM2
- Course d'endurance (toute l'école)
- Activités sportives variées: jeux d'opposition, gymnastique, sports collectifs, danse ...
- Ateliers cycles (toute l'école)
- Sorties ponctuelles raquettes (maternelles)
- Label E3D

Parcours éducatif citoyen « PEC »

- Actions régulières:

- Jardin coopératif
- Rêve d'abeilles
- Label E3D

Le label E3D, qu'est-ce ?

Quand on mène beaucoup d'actions pour la planète, on a envie que cela se sache. C'est normal !

Depuis août 2013, **les collèges et lycées engagés peuvent présenter leur dossier au ministère de l'Éducation nationale et obtenir le label Établissement en démarche globale de développement durable (E3D)**. Voilà un terme un peu compliqué, mais qui garantit un réel engagement de l'établissement scolaire !

En plus, **ce label permet de trouver plein de partenaires (entreprises, mairies, associations...)** pour mener aussi des actions en dehors du collège ou du lycée.

Être un établissement E3D c'est :

- Etudier en classe des thématiques environnementales, sociales et économiques : on aborde ainsi tous les problèmes actuels de notre planète. Cela fait réfléchir, on se pose des questions et on trouve des solutions à mettre en place au collège, au lycée ou à la maison ;
- Améliorer la vie scolaire ;
- Proposer des idées pour bien gérer l'établissement ;
- Trouver des partenariats.



• **Sur le temps périscolaire**

L'accueil périscolaire municipal des CRYs propose le matin avant l'école, durant la pause méridienne pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire et le soir après les cours, des activités de loisirs favorisant les différents apprentissages, la socialisation en respectant le rythme de l'enfant.

L'organisation du périscolaire permet d'organiser une continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La commune assure la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet éducatif territorial. Celui-ci donne son sens et affiche la cohérence et la complémentarité des activités périscolaires proposées. Il est indispensable pour obtenir une dérogation aux règles fixées pour l'organisation du temps scolaire et aux règles relatives aux taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires sans hébergement.

Les activités proposées aux enfants en temps périscolaire s'inscrivent dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement déclaré sous cette forme.

Chaque année un projet pédagogique est établi afin de proposer des activités variées aux enfants. L'année 2020/2021 a répondu au projet Education à l'Environnement et au Développement Durable. Cette nouvelle année 2021/22 est consacrée au sport et aux valeurs véhiculées par ce dernier.

• **Sur le temps extrascolaire**

MJCI intercommunale

La MJCI Les Clarines (Maison des jeunes et de la Culture Intercommunale) regroupe trois grands secteurs de loisirs et de culture. En partenariat avec les communes alentours, elle propose un accueil de loisirs pour les enfants de la petite section à la 5ème, un espace dédié aux jeunes de la 4ème à la Terminale. Ainsi qu'un large choix d'activités de sports et de loisirs pour tous les âges.

La MJCI est un espace d'accueil et de convivialité pour toute la famille.

- Durant les mercredis : découverte de l'environnement proche.
- Durant les petites vacances scolaires : pratique d'activités artistiques et culturelles, socialisation, apprentissage du vivre ensemble. Découvertes de nouvelles activités « technologie, science, écologie.
- En soirée de nombreuses activités culturelles et de loisirs collectifs ou individuels sont proposés dans les locaux de la MJCI.

Les associations

Parmi les 16 associations de la commune, cinq d'entre elles s'adressent particulièrement aux enfants :

- Deux associations sportives, tennis et équitation, proposent des cours et des stages tout au long de l'année.
- Trois associations culturelles :
 - Une bibliothèque travaillant en lien permanent avec les scolaires (prêts d'ouvrages, expositions...)
 - Un club de peinture proposant des cours et une exposition annuelle.
 - L'association « lien 70 » proposant à toutes les générations des cours de chant et de musique, qui se produit en spectacle en fin d'année scolaire.

□ Lien explicite entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le projet éducatif territorial (PEDT) initié par la collectivité territoriale a été instauré pour permettre d'assurer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent entre temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire.

En ce qui nous concerne, l'école et le périscolaire sont organisés sur le même site, des moments de rencontres avec la directrice de l'école sont organisées de façon hebdomadaire afin d'articuler les différents temps.

Nous avons harmonisé les horaires du périscolaire avec ceux de l'école afin de veiller à une bonne transition sur les temps, une meilleure utilisation des locaux scolaires...

Par ailleurs, nous veillons à la formation égale des personnels, à la concertation des interlocuteurs en dehors (parents, enseignants...).

La qualité des activités et de l'encadrement sont soutenus par les choix politiques de la collectivité.

Cela induit des conséquences positives sur l'organisation du temps scolaire (crédits de fonctionnement, des prises en charge par des intervenants extérieurs, du temps de présence des ATSEM...) ou sur les activités périscolaires (choix et qualité des activités périscolaires, intervention de personnels formés, accès à des locaux adaptés...).

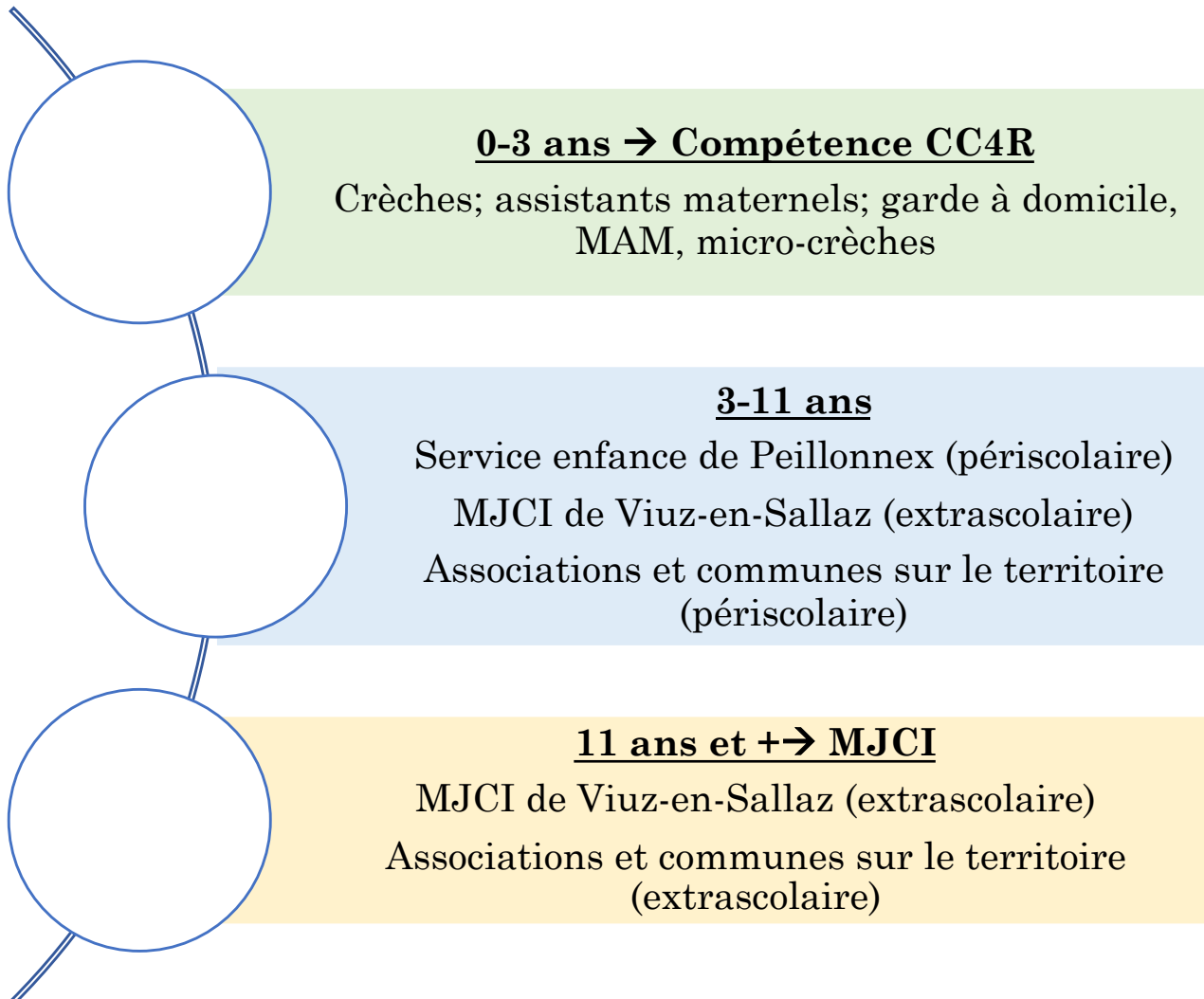
Par ailleurs, plusieurs associations interviennent au sein de l'école et du périscolaire (école d'équitation...) afin de conforter les liens avec l'extrascolaire.

Il a été nécessaire de réfléchir à l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, avec les partenaires et les usagers de l'école, dans le respect des champs de compétence, des statuts, des missions et des temps de chacun. Cela demande du temps de partager les cultures professionnelles et d'élaborer des projets.

La bonne articulation du PEDT et le lien étroit avec l'école permettent d'excellentes relations entre la mairie et les enseignants.

Pour assurer ses missions de service enfance la commune dispose de 12 agents. Le syndicat des Crys met à disposition de l'école 5 ATSEM et la collectivité a fait le choix d'optimiser le fonctionnement de son service enfance par le recrutement et la formation de tous.

Continuité des accueils à travers les âges



❖ MODALITES PRATIQUES ET OBJECTIFS DU PEDT

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La commune de Peillonex dispose de la convention territoriale globale (CTG).

Afin de pouvoir déclarer l'accueil périscolaire qui dès la rentrée 2015/2016 a été municipalisé, un projet éducatif municipal, reprenant les bases de celui de l'association a été rédigé, validé par le conseil municipal et transmis à la DDCS.

Enfin et chaque année scolaire revêt un projet pédagogique monté par l'équipe d'animation.

Durée du PEDT



Le PEDT prend la forme d'un engagement contractuel signé entre la collectivité territoriale, le préfet, le DASEN par délégation du recteur et les autres partenaires, auxquels le Conseil général peut s'associer. La durée maximale de cet engagement est de trois ans.

Le PEDT pourra être renouvelé ou modulé par le conseil municipal en fonction des évaluations réalisées et des propositions faites par la commission en ayant la charge.

Axes généraux et objectifs éducatifs du PEDT

Le nouveau PEdT de la commune vise à mobiliser les acteurs du champ de l'éducation et les services de la commune afin de valoriser, développer et améliorer les propositions déjà existantes sur la commune. Le PEdT de Peillonex est un outil de collaboration locale qui réunit l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de l'éducation des enfants et des jeunes (services de la Ville, écoles, associations, parents d'élèves, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Education Nationale). Ces acteurs sont réunis au sein d'un Comité de Pilotage présidé par Monsieur Le Maire. Ce Comité de Pilotage détermine les orientations, valide des projets et réalise l'évaluation du PEdT.

Le projet éducatif de territoire permet de structurer et de formaliser le travail éducatif et pédagogique réalisé au sein de l'école et « à côté » de celle-ci, c'est-à-dire dans les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire, les associations sportives, culturelles et avec les parents des enfants. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de ceux-ci.

Il permet une réflexion globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et le respect de son rythme.

Les valeurs

Les valeurs de référence que portent la collectivité sont l'intérêt général, la laïcité, la continuité du service, l'équité et la neutralité.

Les principales valeurs défendues sont la sécurité, l'environnement, le lien, la bienveillance, le partage et agir...

Les élus sont très engagés et mènent une politique éducative forte sur leur commune, ce qui s'avère être un point positif pour le service enfance.



Les objectifs généraux



Respecter le rythme et les besoins de l'enfant

Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant

Mettre en synergie les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant

Favoriser les apprentissages, la construction et l'émancipation de l'enfant.

Les intentions pédagogiques

Sensibiliser au respect de l'environnement

Œuvrer pour favoriser l'épanouissement individuel et offrir de vrais moments de loisirs

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Favoriser la socialisation et favoriser l'accès au sport, à la culture, aux arts, à la lecture...

Acquérir de plus en plus d'autonomie.

Les effets attendus

Favoriser les apprentissages fondamentaux

Elaborer des projets communs avec l'équipe d'enseignants.

Les activités au cœur du PEDT

Les activités seront en articulation avec les projets d'école.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des associations sportives et culturelles. Le PEDT intégrant les accueils périscolaires.

Parcours éducatif arts et culture

Ceci au sein de l'accueil périscolaire, par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques en lien avec celles des différents pays de l'UE.

En effet tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder aux différentes cultures pour des raisons sociologiques, éducatives, familiales ou financières. Il est essentiel de donner à chacun une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

Directement en lien avec le projet d'école de la commune, cette approche pourrait être l'occasion de partager des expériences et une collaboration avec les enseignants pour des projets communs avec des approches spécifiques, l'une scolaire, l'autre d'éducation populaire donnant la possibilité à chacun de se sensibiliser au monde des arts.

Parcours éducatif santé

Proposer une nouvelle approche des activités sportives, par le biais de jeux sportifs et de découvertes de sports traditionnels pratiqués dans les différents pays de l'Union.

Mettre en avant le plaisir de pratiquer et non la performance, donner à chacun la possibilité de trouver sa place dans le plaisir de faire, axer les activités sur la réussite de l'enfant pour valoriser l'effort physique.

Parcours éducatif citoyen

Mettre en place des actions visant l'éveil à la citoyenneté telles que le conseil municipal des enfants, la création de jeux éco citoyens, la prise de parole, le vote, le respect des idées....

→2 notions sommes toutes importantes

Pouvoir disposer de son temps

Donner la possibilité aux enfants durant tous les temps périscolaires de disposer librement de leur temps, leur donner le choix de faire. Avoir le droit de ne rien faire et de s'ennuyer.

Jouer

En jouant, on apprend ... Chaque Pays de l'UE disposant de sa propre palette de jeux, découvrir les différentes cultures populaires en s'amusant. Pour cela faire intervenir des parents de cultures différentes pour animer les séances, créer du lien intergénérationnel en organisant des rencontres avec les plus anciens de la commune.

Jouer en apprenant les langues, comprendre les règles, les respecter, les expliquer à ceux qui ne les connaissent pas.

En préalable, chaque développement d'activité se fera à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

Articulations des temps périscolaires

Périodes de la journée concernées

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil Périscolaire Matin	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05
Pause Méridienne	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45
Accueil Périscolaire Soir	16h15 – 19h00	16h15 – 19h00	16h15 – 19h00	16h15 – 19h00

Modalités d'inscription

L'inscription est faite au début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise en mairie accompagnée d'une attestation et de toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier (copie des vaccins, etc.).

Pour le périscolaire et la restauration scolaire, les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfants soit à l'année, par période, par semaine ou ponctuellement, la veille pour le lendemain. Une grille de tarification en fonction du coefficient familial a été établie par le conseil municipal.

En cas d'absence, la prestation est facturée aux familles sauf sur présentation d'un certificat médical.

Modalités d'information aux familles

Les parents disposent d'un code d'accès pour gérer les présences de leurs enfants, ils peuvent modifier le planning de manière occasionnelle, la veille jusqu'à 9h00.

Ils sont régulièrement informés des actions mises en place et des diverses informations concernant les services.



Constats et projet pédagogique du périscolaire

Les temps d'accueils périscolaires correspondent aux moments passés avant et après l'école par vos enfants.

L'accueil périscolaire fonctionne dès le premier jour de la rentrée scolaire et tout au long de l'année durant les périodes scolaires.

Il se déroule au sein du groupe scolaire des Crys où est inscrit l'enfant.

Il nous semble primordial de ne pas perdre de vue que les temps périscolaires sont des moments importants de la vie de l'enfant.

Ainsi nous veillerons à ce que chacun puisse :

- Exprimer ses choix d'activités
- Exprimer ses idées concernant l'élaboration des projets
- Communiquer avec les autres (enfants et adultes)
- Participer à la vie du groupe : participation à des tâches simples, organisation d'activités...

Les animateurs devront :

- Proposer plusieurs activités
- Mettre en place les activités proposées par les enfants
- Etre attentifs à l'expression de leurs envies, de leurs critiques lors des temps formels comme informels.
- Mettre en place avec les enfants les règles de vie.

Le temps de fin de journée a pour vocation la prise en compte des désirs et de l'état physique des enfants (activités dirigées, jeux, repos ou temps libre).

Accueil Périscolaire

Moyens mis en œuvre

Accueil périscolaire matin

Les arrivées sont échelonnées de 7h00 à 8h05.

L'équipe y propose :

- Petit déjeuner apporté par les enfants
- Espace de jeux libres, liberté de disposer de son temps
- Jeux dirigés en fonction de l'envie de l'enfant
- Activités en accord avec le projet d'animation (éducation à l'environnement et au développement durable, le sport loisir, les jeux de société...)

Pause méridienne

Deux services sont proposés : le premier de 11h45 à 12h30 et le deuxième de 12h45 à 13h30.

Le temps du repas, plus calme, permet aux enfants de récupérer, le repas est ici considéré comme un temps éducatif, de partage, de socialisation, de découverte de plats nouveaux, de l'éducation au goût ; pour les plus petits c'est aussi un apprentissage de l'utilisation des couverts, des règles d'hygiène.

De nombreuses activités peuvent être mises en place durant ce temps de restauration : découverte de l'origine des plats ; jeux sur le goût (qu'est-ce que je mange ?) ; semaine du goût, apprentissage du vocabulaire étranger de base en fonction de l'origine du plat....

Hors temps de restauration l'équipe y propose :

- Espace de jeux libres, liberté de disposer de son temps
- Jeux dirigés en fonction de l'envie de l'enfant
- Activités en accord avec le projet d'animation (éducation à l'environnement et au développement durable, le sport loisir, les jeux de société...)

Accueil périscolaire soir

L'accueil périscolaire du soir se déroule de la façon suivante :

- De 16h15 à 16h45 : goûter, fourni par les parents.
- De 16h45 à 18h00 : temps d'activité, un maximum d'enfants quittant l'accueil à 18h00.

L'équipe y propose :

- Espace de jeux libres, liberté de disposer de son temps
- Jeux dirigés en fonction de l'envie de l'enfant
- Activités en accord avec le projet d'animation (éducation à l'environnement et au développement durable, le sport loisir, les jeux de société...)

Cette organisation des accueils offre de multiples avantages :

- L'accueil périscolaire se fait dans les locaux de l'école. Cela permet d'une part de faciliter le passage aux toilettes et le lavage des mains, d'autre part on épargne aux enfants un « habillage / déshabillage » et enfin on évite le traumatisme du changement de lieu, le transport des sacs, etc.
- Les parents pouvant se garer sur le parking de l'école, il leur est facile de déposer et récupérer leurs enfants en toute sécurité.
- Cela permet aussi une mutualisation du matériel de jeux et de sport avec l'école dans des locaux plus adaptés.
- En cas d'intempéries l'accès à la salle de motricité permet aux enfants de pouvoir pratiquer des activités sportives et de loisirs artistiques (danse, théâtre...).

Différentes activités sont proposées proposées en lien avec le thème de la période: détente, jeux, danse, musique, littérature, bricolage, projets enfantins (identiques au temps de midi), espaces de jeux et de détente aménagés, jeux traditionnels et sportifs.

Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités périscolaires

- Les associations sportives, culturelles et de loisirs de la commune seront mobilisées, il sera fait appel à différents animateurs (musique, sculpture, danse, équitation).



- Le service enfance de la commune, composé d'un responsable de service en formation DESJEPS, de cinq ATSEM formées à la petite enfance, de trois animateurs.rices (CAP petite enfance, CQP ALS AGEE, BAFA), de trois adjoints techniques (dont une diplômée Montessori).
- Les intervenants extérieurs selon les besoins (professeur de langue par exemple...).

- Les enseignants, pour l'aide aux devoirs.
- Les parents, en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités.

Les équipements mis à disposition, outre l'ensemble des équipements du groupe scolaire, sont la bibliothèque, la salle des fêtes, les locaux de l'association « Amitié et Joie », un local (non chauffé) avec des tables de ping-pong, l'éco-stade, un terrain multi-activités...

Les activités extrascolaires

La MJC Intercommunale gère l'accueil de loisirs intercommunal des 3-11 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires et propose des activités de loisirs annuel pour ce public.

A travers son projet en direction de l'enfance, elle souhaite contribuer à la construction, et à l'émancipation des enfants dans un cadre rassurant et sécurisant, permettant à l'enfant de s'y exprimer, de s'épanouir et de grandir pour devenir un citoyen actif.

Les orientations sont les suivantes :

- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble
- Favoriser la découverte de nouvelles activités
- Favoriser la découverte de l'environnement proche
- Favoriser la découverte et les pratiques artistiques et culturelles.
- Travailler sur la continuité éducative
- Favoriser l'investissement des acteurs dans les projets
- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

Les activités de loisirs annuelles se déroulent sur l'ensemble de la communauté de commune.

La MJCI propose environ 45 activités collectives ou individuelles, ces activités ayant comme supports le sport, la créativité, la musique, l'expression et la danse.

Les activités sur le temps scolaire

Elles seront définies par le projet d'école.

□ Inclusion et accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil collectif de mineurs et notamment ceux en situation de handicap.

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les différents temps.

Une équipe sensibilisée au handicap.

Les enfants en situation de handicap ne nécessitent pas un accompagnement « spécialisé », même si leur handicap entraîne des particularités (vie quotidienne, médicaments, comportement...).

Des animateurs sensibilisés, une équipe plus étoffée (un animateur supplémentaire), la mise en place d'animateurs référents suivant les moments délicats de la vie quotidienne peuvent faciliter la réussite de l'accueil.

L'accompagnement de l'enfant se fait par l'ensemble de l'équipe, pour éviter de créer un duo, animateur-enfant, qui gênerait l'inclusion.

Au sein de l'ACM de Peillonnex, nous accueillons des enfants dans cette situation. Actuellement nous accompagnons un enfant autistique. Il a été mis en place des réunions de travail avec l'enseignante afin d'harmoniser l'accompagnement de ce jeune enfant. Une association a été mobilisée et une monitrice éducatrice intervient de manière hebdomadaire au sein du périscolaire. L'équipe d'animation s'investit collectivement et quotidiennement pour apporter le meilleur.

Des temps de réunions sont organisés avec l'enseignante, la monitrice éducatrice, la famille, le service enfance, l'AVS, etc.

Un accueil qui se prépare en amont.

Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement sont identifiés pour permettre un accueil harmonisé.

Des activités et un équipement adapté en fonction des pathologies (matériel, accessibilité au lieu de pratique...).

L'importance de la rencontre entre les parents et la structure d'accueil.

La famille informe la structure en lui donnant des indications relatives à l'enfant en situation de handicap (protocole d'accueil individualisé s'il existe, recommandations du médecin et de l'éducateur...) et la structure transmet le projet pédagogique et le programme d'activités ; renseigne la famille sur le déroulement de l'accueil proposé et les informe sur les conditions et les limites de l'accueil.

Nous sommes en lien permanent avec la famille.

❖ MISE EN ŒUVRE DU PEDT

□ Pilotage du PEDT

Pour donner suite aux échanges et ateliers menés avec les acteurs éducatifs et du territoire, les parents d'élèves et les jeunes, un Comité de Pilotage – COPIL est mis en place afin de travailler sur le PEDT :

- Présentation de la méthodologie du projet
- Un bilan des réflexions menées avec les acteurs locaux en préalable du COPIL
- Une proposition de validation sur de futurs axes de travail.

Ce COPIL s'est réuni à plusieurs reprises et tout dernièrement dans le cadre de la rédaction de ce nouveau PEDT.

Plusieurs séances et diverses sollicitations ont été organisées avec les différents acteurs (Directrice de l'école, Référente petite enfance de la CC4R, Conseiller pédagogique de circonscription de l'éducation nationale...) afin de travailler conjointement sur l'écriture du PEDT.

Les principales missions du COPIL :

- Définir le cadre, les orientations éducatives qui serviront de lignes directrices pour les choix à effectuer (projets à lancer, choix des activités, organisation de la sécurité, etc.) ;
- Être force de proposition pour l'autorité décisionnaire. Ces propositions pourront émaner de l'ensemble des participants ;
- Traiter les dysfonctionnements qui ne trouvent pas de résolution au quotidien ;
- Evaluer les actions menées, ce qui sous-entend que des critères d'évaluation auront été définis (cf cahier du PEDT sur l'évaluation) ;
- Être un vecteur de communication dans ses dimensions descendantes et ascendantes.

1. La représentativité au sein du COPIL

Le comité de pilotage est représentatif de l'ensemble des partenaires impliqués au sein du PEDT. Nous y associons :

Monsieur le Maire ; Le président du Syndicat des Crys ;
L'élue en charge du scolaire et du périscolaire ; Les élus intéressés par le sujet ;
La commission scolaire ; La secrétaire générale des services ; Le référent technique PEDT et Directeur du service enfance ; L'éducation Nationale (Directrice de l'école) ;
Les parents d'élèves (Référent APE) ; Le sou des écoles ; Le partenaire institutionnel de la CC4R ; La MJCI ; Les associations, etc.

2. Le rôle des différents acteurs

Le référent technique prépare la réunion, les éléments à traiter, etc. Cette préparation est effectuée en amont avec l'élue de référence et les équipes. Il favorise les échanges et les prises de décisions.

En partenariat avec l'élue de référence, nous rédigeons le compte-rendu ;

- Les élus sont garants du respect du projet de mandature ;
- Les responsables de site et les intervenants effectuent des retours sur ce qui se passe sur le terrain ;
- Les parents d'élèves donnent leur avis sur l'organisation et sont les représentants de l'ensemble des enfants ;
- Les partenaires (CC4R, Education Nationale...) sont garants du cadre réglementaire et des préconisations émises dans les conventions PEDT ;
- Les équipes enseignantes apprécient les échanges et portent le lien entre l'école et le périscolaire notamment (qualité des apprentissages, fatigue des élèves, etc.).

3. Fréquence

Trois fois par an semble un bon compromis. (voir ci-après tableau de suivi PEdT)
COFIL de rentrée (présentations...)

COFIL intermédiaire (bilan - évaluation 1^{er} semestre / objectifs/ réflexions ...)

COFIL de fin d'année (bilan 2^{ème} semestre, année et perspectives N+1...)

Il est essentiel d'évaluer la manière dont se déroulent les COFIL : Contenu, participation et implication des différents acteurs au sein du COFIL.

Les prises de parole sont gérées de manière à ce que l'ensemble des acteurs puisse s'exprimer.

Les travaux du COFIL peuvent être présentés lors des conseils d'écoles afin de favoriser la transparence et le lien avec le projet d'école.

La coordination du projet est assurée par le responsable du service enfance de la Mairie de Peillonnex et de l'adjoint en charge de l'enfance et de l'éducation de la Mairie de Peillonnex.

Le responsable pédagogique est M. CARDIA Fabrice, responsable du service enfance de la commune de Peillonnex.

Adresse : 961, route de Bonneville 74250 PEILLONNEX Téléphone : 0672702596

Adresse électronique : serviceenfance@peillonnex.fr

☐ Former les animateurs → Renforcer les connaissances et les compétences.

Développer la qualité des activités périscolaires nécessite des compétences et une qualification spécifique des animateurs, mais aussi une qualité de vie au travail. Pour la collectivité territoriale, il est important et fondamental d'accompagner son personnel dans le cadre du développement du PEDT, selon qu'il s'agisse d'animateurs, d'agents ou de cadres :

- aménager les temps éducatifs de l'enfant par une coordination cohérente des différents acteurs éducatifs ;
- conduire des ateliers et des animations ;
- identifier les besoins de formation et d'intervention.

C'est pourquoi les formations qui suivent s'inscrivent parfaitement dans la réponse à cet objectif :

- les modules spécifiques de formation continue ;
- le BAFA approfondissement « Animer les temps périscolaires » ; le BAFD
- la formation au Certificat de Qualification professionnelle (CQP) « animateur périscolaire »
- Le CAP petite enfance
- Toutes les formations CNFPT et autres en lien avec l'enfance

Les objectifs principaux de la formation s'articulent ainsi :

- connaître les besoins, les rythmes de vie et d'apprentissage de l'enfant ;
- appréhender le rôle et les fonctions de l'animateur périscolaire dans son environnement territorial et scolaire ;
- savoir organiser et conduire des projets d'animations notamment en fonction des attentes des enfants, de leurs rythmes de vie et de ceux de leurs familles ;
- acquérir techniques et outils nécessaires à la mise en œuvre d'activités périscolaires.

☐ Animer les temps périscolaires

Dans le cadre des activités périscolaires et que ce soit sur le temps d'accueil du matin, du soir et de la pause méridienne, l'animateur occupe une place centrale.

L'animateur est :

- un référent pour les enfants ;
- un interlocuteur privilégié des familles ;
- un partenaire pour les équipes enseignantes.

C'est pourquoi les animateurs.rices interviennent à plusieurs niveaux et sur plusieurs thématiques:

- **L'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs de la République par des jeux coopératifs et collectifs**
- **Le développement de pratiques culturelles et artistiques pour développer le vivre ensemble**
- **L'éducation à l'environnement et au développement durable pour un monde meilleur**
- **La découverte du sport dans le cadre du bien vivre, de la santé et du collectif**
- ...

□ Moyens et intervenants

Objectifs	Moyens	Intervenant
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter le rythme et les besoins de l'enfant ➤ Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant ➤ Mettre en synergie les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant ➤ Favoriser les apprentissages, la construction et l'émancipation de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parcours éducatif arts et culture ➤ Parcours éducatif santé ➤ Parcours éducatif citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents de la collectivité ➤ Enseignants ➤ Associations ➤ Bénévoles (parents d'élèves...)

Les partenaires

Partenaires institutionnels	Partenaires internes	Partenaires Associatifs
Education Nationale	Service enfance	MJC intercommunale de Viuz-en-Sallaz
Direction Départementale de la Cohésion Sociale		Association des parents d'élèves de Peillonex
Caisse d'Allocation Familiale		Associations Communales
Commune de Peillonex		
Communauté de Commune des 4 Rivières		
Syndicat des Crys		

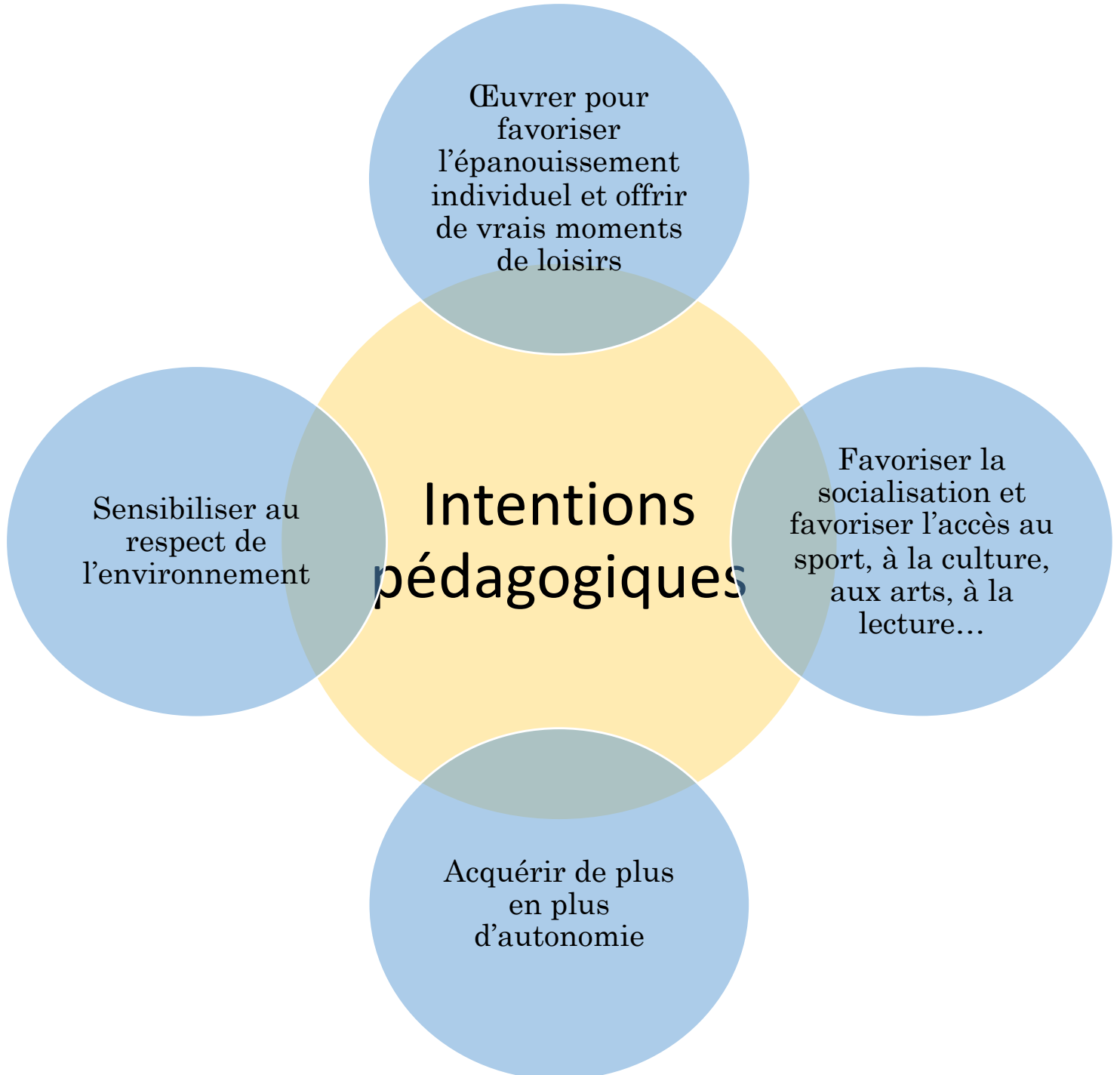
Le suivi du PEDT

Périodicité : trois fois par an semble un bon compromis.

Indicateurs retenus	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan des enfants participants ➤ Fiches bilans ➤ Expositions, spectacles ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de participants ➤ Ratio entre les deux ➤ Nombre de séances ➤ Nombre d'activités proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Motivation des participants ➤ Implication des acteurs de terrain dans le projet (préparation...) ➤ Echange avec les enseignants ➤ Implication des enfants ➤ Résultats scolaires ➤ Etat de fatigue ➤ Evaluation de séance ➤ Réalisation des objectifs opérationnels

□ Grille d'évaluation :

Nous nous attacherons par l'analyse de différents critères d'évaluation à l'aide des indicateurs cités dans notre PEDT à savoir :



OBJECTIFS Dans quelle mesure les dispositifs mis en place par la commune, sur le temps de l'accueil périscolaire, ont-ils contribué à préserver le bien-être des enfants? Et ainsi répondre à leurs attentes ?

CRITERES	INDICATEURS	METHODES ET OUTILS L'accueil Périscolaire
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage d'enfants ayant accès à l'activité de leur choix ➤ Evaluer le prix payé par les parents par enfant, comparé au coût total et au coût pour la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantifier le nombre d'activités proposées, le nombre de places et le nombre de demandes / accueil périscolaire du soir : Atelier créatif, atelier sportif, pause cartable, autres activités ponctuelles... ➤ (accueil périscolaire du soir) Nombre d'enfants participants aux activités // nombre d'enfants présents / période ➤ Evaluation sur une semaine et sur les 5 périodes scolaires → Visibilité ➤ Total des facturations familles divisé par le total des dépenses ➤ Total des facturations familles divisé par le total des dépenses, déduction faite des prestations de service ➤ Bilan en fin de chaque année scolaire
Qualité de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux d'encadrement des enfants ➤ Satisfaction des enfants ➤ Satisfaction des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'adultes//Nombre d'enfants présents ➤ Absentéisme des encadrants ➤ Bilan en fin de chaque période ➤ Réponse au cadre réglementaire ➤ Entretien de groupe avec les enfants par période (ex: SMILEYS) ➤ Une questionnaire de satisfaction à chaque fin de période ➤ Retours des parents lors des temps de transition. ➤ Retours des parents lors d'un questionnaire en milieu d'année ➤ « Portes ouvertes » ➤ Lors des inscriptions ➤ Comités Techniques / Equipe de Direction

<p>Fréquentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage d'absentéisme par tranche d'âge 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'enfants absents // nombre d'enfants inscrits ➤ Evaluation pendant 7 jours sur les 5 périodes scolaires
<p>Diversité des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de choix des activités, et taux de fréquentation, comparaison par période ➤ Nombre d'activités répondant aux valeurs éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'activités proposées ➤ Nombre d'enfants par activité ➤ Evaluation pendant 7 jours sur les 5 périodes scolaires ➤ Nombre d'activités (dont sorties et intervenants, participations à des manifestations extérieures...) liées à l'écocitoyenneté, la lutte contre la discrimination, à la culture...
<p>Rythme de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comparaison du nombre d'heures passées en collectivité par jour et par semaine, en moyenne ➤ Fatigue de l'enfant évaluée par les agents, les enseignants, les parents. ➤ Rythmes très variables: repas, repos, actions, début et fin de semaine. Alternance des temps calmes et d'activités ➤ Socialisation 3/5 ans. Être capable d'accepter l'autre et de respecter les règles communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé fait sur l'école ➤ Une fois par an, la première semaine de novembre après les vacances scolaires ➤ Agents : réunions, questionnaires ➤ Fréquentation aux activités libres en fonction des périodes, des jours de la semaine ➤ Parents : à l'occasion du questionnaire / bilan PEDT ➤ Pour les agents : Bilan en fin de chaque période ➤ Pour les parents : lors du questionnaire ➤ Pour les parents et les enseignants : lors des Comités Techniques. ➤ Proposer les activités au bon moment. Temps calmes (siestes, relaxation, jeux de société...). Temps d'actions: sport, théâtre... Repères fixes (personnel, sécurité). Etat de fatigue apparent, appétit. Adhésion à l'activité. Ecoute, observation, fiche d'évaluation d'activité.

<p>Favoriser les apprentissages, la construction et l'émancipation de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de ce qui se fait ➤ Objectifs communs ➤ Utilisation des périodes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concertations ➤ Programmation ➤ Nombre de réunions ➤ Réussite des enfants ➤ Calendrier de planification ➤ Projets communs ➤ Fiches d'activités
<p>Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler les compétences transversales ➤ Donner le choix. ➤ Diversifier les propositions ➤ Laisser l'enfant proposer ➤ Etablir des règles de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer des activités ➤ Résultats scolaires ➤ Objectifs de la séance ➤ Programme ➤ Fiche d'activité ➤ Elaboration des règles ➤ Proposition des enfants ➤ Participation de tous ➤ Charte de fonctionnement
<p>Mettre en synergie les différents acteurs intervenants auprès des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontres des différents acteurs ➤ Objectifs communs ➤ Rôle de chacun ➤ Concevoir le règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concertation ➤ Programmation ➤ Rédaction du règlement intérieur ➤ Nombre de réunions ➤ Réussite des enfants ➤ Calendrier de planification ➤ Projets communs ➤ Fiches d'activités ➤ Règlement intérieur



Ainsi, pour pouvoir établir une évaluation concrète et pertinente, il sera effectué un questionnaire par an (mi-décembre) qui sera adressé aux parents, enfants et aux encadrants.

Les questionnaires seront majoritairement à questions fermées, pour avoir un plus grand nombre de réponses et également faciliter la compilation des résultats :

- Adressés aux parents, accessibles sur le site web de la Ville et transmis dans les cahiers de liaison de leurs enfants,
- Adressés aux agents/intervenants transmis en version papier
- Adressés aux enfants en version papier sous forme ludique afin de connaître leurs appréciations concernant l'activité mais également leur sentiment de fatigue. Cette évaluation sera transmise par le biais du cahier de liaison.

Différents thèmes seront abordés dont : l'organisation des parents, de l'enfant durant la semaine, participation et satisfaction concernant l'accueil.

L'évaluation permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions périscolaires au regard des objectifs du projet éducatif territorial et des effets attendus.

Les indicateurs de l'évaluation devront permettre aux élus et encadrants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

L'évaluation du projet se déroulera sur les trois années à venir 2018-2021.

Modalités de renouvellement du projet et de modification par avenant :

Le présent projet éducatif de territoire est un projet évolutif qui pourra faire l'objet, en cas de besoin, d'avenants.

La volonté des élus est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans.

Les modalités de renouvellement

Par le conseil municipal sur proposition de la commission en charge du suivi du projet.

➤ **CONCLUSION**

Le PEDT a pour finalité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. C'est pourquoi l'articulation du PEDT, son suivi et son évaluation doivent permettre une co-construction globale dans l'organisation des temps éducatifs.

Signataire du projet :

M. le Maire de Peillonex





PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL